

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE NEUNG-SUR-BEUVRON

LOIR-ET-CHER – SÉANCE DU JEUDI 03 JUIN 2021

L'an deux mille vingt et un, le jeudi 3 juin, à 19 heures, le conseil municipal de la commune de Neung-sur-Beuvron légalement convoqué en date du 27 mai, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes, à huis clos, sous la présidence de M. Guillaume GIOT, Maire.

<u>ETAIENT PRÉSENTS</u> : 14	GIOT Guillaume, SENTUCQ Virginie, BEAUGRAND Jean-Pierre, BARRÉ Aymeric, BERTHET Sébastien, CHEVRIER Nathalie, TRUPPA Alexandre, JUGIEAU Léo, LEYTHIENNE Anne-Sophie, de BODINAT Caroline, LELAIT Marielle, ANDREOLETTI Joëlle, METIVIER Mickaël, CORIOLAND Christine.
<u>ABSENT EXCUSÉ</u> : 1	LUNEAU Grégory
<u>PROCURATION</u> : 1	LUNEAU Grégory pour Virginie SENTUCQ

Le Maire demande l'accord aux membres du conseil municipal pour la tenue de ce conseil à huis clos, étant donné la situation actuelle de crise sanitaire liée au Covid-19.

Le conseil municipal accepte à 15 voix pour.

Le quorum étant atteint, le Maire ouvre la séance.

Monsieur Jean-Pierre BEAUGRAND est désigné secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- Demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) 2021 et rénovation énergétique des bâtiments publics des collectivités territoriales.
- Demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne dans le cadre de l'appel à projets France Relance.
- Décision modificative sur le budget eau et assainissement.
- Création d'un poste permanent d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe.
- Régularisation parcelle cadastrée H n° 749 appartenant à l'indivision REUILLY.
- Signature de la convention d'adhésion au programme « Petites Villes de Demain ».
- Subventions 2021.
- Questions diverses et informations

Adoption du compte-rendu de la séance du 08 avril 2021

Le Maire demande aux conseillers municipaux s'ils ont des observations à formuler sur le compte rendu de la séance du 08 avril 2021 et demande de l'adopter.

Le compte rendu de la dernière séance est adopté à 15 voix pour.

DÉLIBÉRATION N° D0033_2021 portant demande de subvention au titre de la DSIL 2021 et rénovation énergétique des bâtiments publics des collectivités territoriales

Afin de soutenir le Plan de relance et d'atténuer les effets de la crise sanitaire liée à l'épidémie de COVID-19, le Gouvernement a mis en œuvre différentes mesures de soutien dont le dégagement de crédits exceptionnels sur la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) 2021.

S'y ajoute une DSIL rénovation énergétique des bâtiments publics des collectivités territoriales qui s'inscrit dans le cadre de référence du développement durable afin de lutter contre le changement climatique, contribuer à la préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources, favoriser la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations.

La commune de Neung-sur-Beuvron souhaite se positionner sur un projet de rénovation thermique du bâtiment administratif de la mairie et sollicite une subvention à hauteur de 60% du coût total des travaux H.T. (83 120 €) et mandate le Maire pour signer tous les documents relatifs à ce dossier.

La collectivité avait fléché une demande de DETR 2021 sur ce projet. A la demande de Madame la Sous-Préfète, ce dossier est positionné sur la DSIL 2021, dispositif plus adapté à la rénovation énergétique.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION N° D0034_2021 portant demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne dans le cadre de l'appel à projets France Relance

L'appel à projets France Relance (AAP) ouvert jusqu'au 30 juin 2021, a pour objectif de susciter rapidement des travaux portant sur l'amélioration du fonctionnement des réseaux d'eaux usées permettant de réduire les rejets polluants. Notre collectivité, située en zone de revitalisation rurale et disposant d'un système d'assainissement jugé prioritaire par l'Agence de l'Eau, est identifiée comme potentiellement éligible à cet AAP avec des aides bonifiées de 10 points par rapport à ceux définis dans le programme d'intervention de l'Agence de l'Eau.

La demande d'aide sollicitée par la commune de Neung-sur-Beuvron à hauteur de 40% consiste au traitement des boues non hygiénisées, stockées dans la bache souple de la station d'épuration.

Les opérations à réaliser dans le cadre de ce projet seront effectuées sous la maîtrise d'ouvrage du délégataire VEOLIA qui supportera également une partie du coût, déduction faite de la subvention de l'Agence de l'Eau.

Ce point a déjà été évoqué lors de précédents conseils municipaux. La commune n'a pas encore reçu de devis sur ce dossier. Le montant maximum de l'aide est à hauteur de 40% des travaux HT. Ce projet d'hygiénisation des boues est lié à l'interdiction d'épandage des boues de station d'épuration dans le contexte de la crise sanitaire de la CODID 19.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION N° D0035_2021 portant décision modificative sur le budget eau et assainissement

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la nécessité de procéder à une décision modificative concernant le budget investissement de l'eau et de l'assainissement afin de provisionner une opération d'ordre dans le cadre de l'avance attribuée au SIDELC concernant les travaux effectués sur le réseau électrique de reconstruction de la station d'épuration.

CHAPITRE 041	INVESTISSEMENT	
Opérations patrimoniales	Dépenses	Recettes
	Article 2313 Titre 498 de 2020 : 8 656.34 €	Article 238 : Titre 498 de 2020 : 8 656.34 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION N° D0036_2021 portant création d'un poste permanent d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant statut de la Fonction Publique Territoriale et notamment l'article 34,

Vu le budget de la Collectivité,

Vu le tableau des effectifs existant,

CONSIDÉRANT le recrutement d'un agent par voie de mutation et la nécessité de créer un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe afin d'assurer les missions auprès du service entretien, voirie, bâtiments et espaces verts de la collectivité, en prévision du futur départ à la retraite d'un employé communal.

Le conseil municipal DÉCIDE :

La création, à compter du 1^{er} septembre 2021, d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet à hauteur de 35/35^{ème} d'un temps plein, étant précisé que les conditions de qualification sont définies règlementairement et correspondent au grade statutaire retenu.

Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget,

Autorise le Maire ou son délégué à signer tout document relatif à ce dossier.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité.

L'agent recruté par voie de mutation vient de la commune de Dhuizon. Il a de bonnes appréciations de son employeur actuel.

DÉLIBÉRATION N° D0037_2021 portant régularisation de la parcelle cadastrée H n° 749 appartenant à l'indivision Reully

Monsieur le Maire explique qu'il s'agit d'une vente à régulariser, le dossier datant de 1999 et n'ayant pas été conduit jusqu'à son terme.

Suite à la demande réceptionnée en mairie de Mme Marie-Agnès REULLY concernant la parcelle cadastrée H n° 749 et après recherche de renseignements auprès de l'étude notariale GUYOT-BANCAUD, il en résulte que l'acte notarié signé en date du 1^{er} décembre 1999 par les Consorts GIRARD à M. et Mme COTTET-LEFEBVRE, dans lequel se trouve une observation sur les parcelles N° 750 et 751 provenant de la division de la parcelle N° 404 devenue après cette opération la parcelle n° 749 d'une superficie de 38 ca devant être cédée à la Commune de Neung-sur-Beuvron ne comporte pas la vente de cette parcelle N° 749.

Afin de régulariser cette opération, la collectivité donne son accord pour la vente de la parcelle n° 749 d'une superficie de 38 ca à son profit moyennant la cession à l'euro symbolique et précise que les honoraires concernant cette opération ne seront pas pris en charge par la commune de Neung-sur-Beuvron, l'acte ayant déjà été rédigé le 1^{er} décembre 1999.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION N° D0038_2021 portant signature de la convention d'adhésion au programme « Petites Villes de Demain »

Monsieur le Maire expose :

A l'été 2020, la commune a été labellisée « Petites Villes de Demain ». Les projets envisagés sont les suivants :

- La redynamisation du centre bourg afin de développer l'attractivité du village (réhabilitation du camping, requalification de l'ancienne épicerie et de l'ancienne maison de retraite)
- La résilience sanitaire (extension du pôle santé, regroupement des centres de secours de Neung et Montrieux, extension du gymnase)
- La rénovation des bâtiments publics (mairie et écoles).

Les conventions ont été présentées à Madame la Sous-Préfète qui souhaite que des délibérations actent ces documents.

Les conventions sont consultables en mairie.

Un chef de projet sera recruté dans le cadre du CRTE (Contrat de Relance et de Transition Ecologique) et sera mutualisé à l'échelle du Pays de Grande Sologne pour travailler également sur le dispositif PVD pour les communes de Salbris, Lamotte Beuvron et Neung-sur-Beuvron.

« Petites villes de demain » est un programme d'action lancé en octobre 2020 par le gouvernement afin de redynamiser 1600 petites villes françaises. Ce programme s'inscrit dans le prolongement d'Action cœur de ville lancé en décembre 2017 et concernant 222 villes moyennes en France. Petites villes de demain est un programme sur six ans, et doté d'un budget de trois milliards d'euros.

Le programme Petites villes de Demain apporte un soutien technique et financier aux communes et intercommunalités dans leurs projets de redynamisation des centres-bourgs ou d'amélioration de l'habitat, conforter les rôles de centralité, renforcer le maillage du territoire, et permettre de faire face aux enjeux démographiques, économiques, ou sociaux à venir.

La taille maximale des communes lauréates est de 20 000 habitants ; aucun seuil plancher n'est défini. Les budgets prévisionnels sont principalement affectés à des financements d'ingénierie. Le programme s'inscrit dans le Plan de Relance.

Les 3 thématiques principales sont :

- Le développement de l'attractivité
- La cohésion sociale
- La transition écologique.

Le champ d'intervention « Petites Villes de Demain » consiste à un soutien en ingénierie pour donner aux collectivités les moyens de définir et mettre en œuvre leur projet de territoire (par exemple avec une subvention d'un poste de chef de projet jusqu'à 75%), ou encore l'apport d'expertise grâce au financement d'études et de diagnostics, tant sur le plan stratégique que pour des missions d'AMO sur des actions opérationnelles.

L'accès à un réseau, grâce au Club *Petites villes de demain*, pour favoriser l'innovation, l'échange d'expériences et le partage de bonnes pratiques entre acteurs du programme.

Des financements sur des mesures thématiques ciblées mobilisées en fonction du projet de territoire et des actions à mettre en place permettant ainsi à l'Etat et à ses partenaires d'apporter une réponse précise à chaque besoin spécifique.

A savoir :

Les PVD sont des programmes qui permettent de prioriser les projets à accompagner ; l'Etat finance uniquement les collectivités ; en cas de délégation de la maîtrise d'ouvrage à une personne publique, il faudra l'établissement d'une convention.

Afin de formaliser le projet de territoire à l'échelle du bassin de vie au regard des thématiques principales fixées par l'Etat, il est nécessaire de procéder à la signature d'une convention d'adhésion. Elle permet d'établir la contractualisation avec les services de l'Etat et le lancement des études et diagnostics en vue de la réalisation des différentes actions du projet de territoire.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser le Maire à signer la convention d'adhésion au programme « Petites Villes de Demain » ci-annexée.

Le conseil municipal,

Après avoir entendu l'exposé du Maire ;

DÉCIDE à l'unanimité :

ARTICLE 1 : d'approuver la signature de la convention d'adhésion au programme « Petites Villes de Demain » (cf. annexe)

ARTICLE 2 : de donner pouvoir au Maire pour signer tout acte et document, accomplir toutes formalités administratives et financières pour mener à bien l'exécution de la présente.

DÉLIBÉRATION N° D0039_2021 portant subventions 2021

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer les subventions pour l'année 2021 selon l'enveloppe globale inscrite au budget 2021 aux associations ayant fourni un dossier complet à la date de la séance du conseil municipal.

Les autres dossiers seront délibérés au fur et à mesure de leur réception.

Trois dossiers sont présentés lors de cette séance :

Le premier concerne l'Association VNC Foot. Monsieur le Maire explique que l'association avait déjà fait une demande l'année dernière. Un échange avait eu lieu leur demandant de diversifier leurs demandes par le biais d'autres dispositifs : FDVA, ANS, instances fédérales. Il avait également été demandé aux dirigeants du club d'entamer une réflexion et des travaux afin de se fédérer avec les autres clubs de foot de la Communauté de Communes. A ce jour, aucune démarche en ce sens n'a été réalisée malgré les échanges entre Mme Virginie Sentucq, Maire-Adjointe en charges des affaires sportives et Monsieur Gaugry, Président du club.

Le Maire propose de ne pas attribuer de subvention de fonctionnement au club mais de privilégier des travaux d'investissement dans le complexe sportif pour l'entretien des structures : vestiaires, local arbitre, salle, buvette. Cette position est partagée entre le Maire et les Adjointes. D'autre part, d'importants travaux de mise aux normes électriques sont à envisager et représentent une dépense d'environ 30 000 € à échelonner sur les prochaines années. Le Maire et les Adjointes ont demandé un diagnostic et une hiérarchisation des travaux à effectuer à M. Jean-Pierre Beaugrand. Des devis sont attendus et comprennent également le désamiantage.

Monsieur Mickaël Métivier, conseiller municipal, n'est pas d'accord sur le fait de supprimer complètement cette subvention. Quant à la fusion des clubs, il estime que cela représente un travail important sur plusieurs années.

Mme Anne-Sophie Leythienne rappelle qu'il est demandé au club de travailler sur un projet de fusion à l'échelle de la communauté de communes. Il n'est pas demandé une fusion immédiate mais l'initiation d'une démarche communautaire.

Monsieur le Maire précise que malgré le contexte sanitaire actuel, trois sports sont pratiqués actuellement au stade sauf le football. Le Maire ne comprend pas pourquoi les jeunes du club ne pratiquent pas le football en ce moment.

La demande de subvention porte sur l'acquisition de filets et de matériel. Il n'y a pas de réel projet de club.

Mme Marielle Lelait, conseillère municipale, demande si les autres communes ont versé une subvention auprès de cette association. La commune de Vernou en Sologne aurait versé 500 € et la commune de Courmemin n'aurait rien donné.

L'Association VNC Foot ne percevra donc aucune subvention de fonctionnement sur l'exercice 2021.

Après ces échanges et après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à 1 voix contre (M. Mickaël Métivier) et 14 voix pour.

Le second dossier concerne l'Amicale Sportive et Touristique des Sapeurs-Pompiers de Neung. Monsieur le Maire propose le versement d'une subvention de 800 €.

Il évoque, pour information, que les contributions annuelles versées par la commune au SDIS sont d'un montant d'environ 30 000 €. Monsieur Métivier précise que ce sont deux choses différentes. Monsieur le Maire précise que tout le monde ne connaît pas le fonctionnement du SDIS et du Centre de Secours de Neung-sur-Beuvron et de la différence à faire avec l'Amicale des Sapeurs-Pompiers.

M. Aymeric Barré intervient en précisant que le niveau de la subvention allouée correspond à ce que perçoit certaines autres associations telles que le comité de jumelage ou le comité des fêtes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à 2 voix contre (Mme Caroline de Bodinat et M. Mickaël Métivier) et 13 voix pour.

Le troisième dossier porte sur la demande de subvention de l'Association Sportive du Collège. Cette demande est tardive en raison de la crise sanitaire actuelle. 21 élèves dont 10 élèves de Neung doivent partir pour un raid de trois jours à l'Île Charlemagne et finir leur parcours à Center Parc. Ces élèves n'ont pas effectué de sortie scolaire depuis deux ans.

Après en avoir débattu, l'assemblée propose un montant de 300 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve la subvention de 300 € et vote à 15 voix pour.

QUESTIONS DIVERSES ET INFORMATIONS

1. TRAVAUX :

- Un point est effectué sur les travaux de reconstruction de la station d'épuration. Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la mise en service de la nouvelle station a été effectuée le 27 avril dernier et qu'elle fonctionne bien. La prochaine étape consiste à la réalisation de quelques finitions dans le laboratoire. Début juillet, les travaux de destruction de l'ancienne station d'épuration débiteront ainsi que la réalisation de la clôture.

Monsieur le Maire précise que l'assemblée sera amenée à délibérer prochainement afin de mettre en place un équipement pour l'évacuation des boues non hygiénisées ainsi qu'une demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau. Avant le 31/12/21, un financement est possible à hauteur de 60% des travaux HT.

Le chaulage est le dispositif le plus courant pour l'hygiénisation. Il consiste à mélanger les boues à du lait de chaux. Ensuite les boues restent en attente durant plusieurs jours dans un silo.

A ce jour, nous n'avons pas assez de recul pour estimer la quantité de boues rejetées.

La mise en service de la table d'égouttage ainsi que la réception des plantes pour le traitement des boues seront réalisées semaine prochaine.

Monsieur le Maire souhaite qu'à la fin des travaux, un circuit pédagogique sur le cycle de l'eau soit mis en place. Un professeur de SVT du collège est déjà intéressé.

- La seconde campagne de prélèvements dans le cadre de la recherche de Chlorure de Vinyle Monomère (CVM) dans les eaux destinées à la consommation humaine sera effectuée le mercredi 16 juin en condition de température chaude. Les résultats du premier prélèvement sont plutôt favorables. 13 points sont à échantillonner. Trois élus accompagnent le prestataire sur les lieux de prélèvements. Selon les résultats de mesure, il faudra envisager des travaux tels que le renouvellement de canalisations.

- Les travaux de terrassement sur les courts de tennis se terminent dans les prochains jours et sera suivi par la pose du grillage. Les travaux de mise en peinture suivront dans 3 semaines et devront être terminés pour le début du tournoi, à partir du 2 juillet.
- Un défibrillateur extérieur a été installé à la salle des fêtes et deux défibrillateurs intérieurs ont été placés dans la salle du stade et au gymnase.
- Monsieur le Maire remercie Mme Joëlle Andreoletti, M. Sébastien Berthet, M. Jean-Pierre Beaugrand et les employés communaux pour le fleurissement du village, notamment au niveau de la mairie. Le rond-point aux Gouédières sera fleuri avec des plantes économes en eau. Le Maire demande à ce que le dossier Villages Fleuris soit complété.
- Les panneaux de vidéo protection ainsi que les panneaux de la Communauté de Communes ont été retirés par les services du Département pour mise en conformité des entrées de villages. D'autres poteaux seront mis en place pour réinstaller les panneaux de vidéo protection.
- La rénovation du logement situé au-dessus de l'école est terminée. La vaisselle a été achetée hier. Cet appartement peut donc être remis à la location.

2. FINANCES :

- Il est nécessaire d'annuler la régie de recettes concernant le marché, instaurée en date du 10/09/1984 et de créer une régie de recettes unique multiservices pour les animations et les manifestations culturelles de la commune. Monsieur le Maire propose à Mme Marielle Lelait d'être nommée régisseur titulaire et à Mme Nathalie Chevrier d'être nommée mandataire suppléant pour la gestion de cette régie.

3. MANIFESTATIONS :

- Retour du cinémobile le mardi 8 juin. Une séance est prévue à 17h pour les enfants et une seconde séance à 19h pour les adultes. Le protocole sanitaire prévoit l'occupation d'un siège sur deux. Il faut vérifier si le contrôle électrique de l'Apave a été effectué avant la date de reprise. Il est demandé à ce que les grandes affiches de cinéma soient données à la bibliothèque Maurice Genevoix.
- Le spectacle Festillissime « La P'tite Boutique » aura lieu le samedi 12 juin 2021 à 20h00 Place Charles Quenet. Seuls les commerçants organiseront une buvette afin de leur permettre une reprise d'activité.
- Dans la continuité, M. Aymeric Barré exprime le souhait d'organiser la fête de la musique le 21 juin comme le veut la tradition. Deux concerts sont proposés par la municipalité. La commune accueillera le groupe « Les vilaines choses » et le groupe « Waterfalls ». Les groupes amateurs ne sont pas autorisés à se produire suite au protocole sanitaire reçu ce jour par la Préfecture.
Il faut réfléchir à l'organisation technique de cette manifestation notamment par l'installation de chaises et de bancs. Il est vrai que le fait d'être assis est moins convivial mais cette fête représente la reprise de la vie culturelle. Il est également important de la mettre en place pour les commerçants.
- La kermesse des écoles est décalée au vendredi 2 juillet à 18h00 avec un spectacle et la remise des prix aux élèves. Tous les élus disponibles sont les bienvenus.

- Le feu d'artifice aura lieu le 14 juillet au soir. Monsieur Mickaël Métivier informe qu'il n'y aura pas de bal organisé par les sapeurs-pompiers cette année. En fonction des mesures sanitaires, la municipalité va se renseigner auprès du prestataire afin d'en organiser un.
- Une décision sera prise par le comité des fêtes le 13 juin prochain concernant l'organisation des moules frites.
- Le Festival d'Art : initialement porté par la Communauté de Communes de la Sologne des Etangs, celui-ci ne pourra finalement pas être financé par l'EPCI. Néanmoins certaines communes ont décidé de conserver l'événement prévu. A Neung sur Beuvron, le festival aura lieu le 22 août place Charles Quenet et regroupera des artisans d'art (peintres, sculpteurs, ...). L'organisation a été confiée à Franck Remond de l'Atelier 35. Dans les autres communes, sont organisés par exemple un diner Bel Canto à Villeny, une exposition de peinture à Marcilly, un concert à la Ferté Beauharnais....
- Vaccinations : dans le cadre du centre éphémère à la salle des Fêtes de Neung sur Beuvron : 2 sessions (de 2 séances chacune) ont été organisées en mars, avril et mai permettant de vacciner environ 200 personnes issus de la CCSE. Monsieur le Maire remercie les médecins de Dhuizon (Touchain, Berger, Paccoud), les infirmiers/infirmières de Dhuizon et Neung, les élus de Neung, les employés de la Communauté de Communes, Monsieur et Madame Michel André qui ont permis de mettre en place cette organisation, ainsi que le journaliste pour son article dans la Nouvelle République.
- La boutique Ephémère : l'activité reprend suite à la levée des restrictions dues à la crise sanitaire.
- L'ADMR demande à la municipalité s'il serait possible de déposer les déchets de tonte sur le composteur de Neung car ils ne peuvent avoir accès plusieurs fois, le même jour, à la déchetterie. L'accord est donné uniquement pour les déchets de tonte.

La séance est levée à 20h23.